

AVIS DE CONCOURS

~ Femmes et Hommes ~

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, EN CONVENTIONNEMENT AVEC LES CENTRES DE GESTION DES ALPES-MARITIMES ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE, ORGANISE LES CONCOURS D'

**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
SESSION 2018
SPÉCIALITÉ « RESTAURATION »
OPTION : RESTAURATION COLLECTIVE : LIAISON CHAUDE, LIAISON
FROIDE**

NOMBRE DE POSTES MIS AUX CONCOURS :

Concours externe : 10 ; Concours interne : 8 ; 3^{ème} concours : 2

DATE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : JEUDI 18 JANVIER 2018

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :

- ✓ **Préinscription en ligne sur le site internet www.cdg04.fr : du 16/05/2017 au 21/06/2017 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (*imprimé lors de la préinscription*) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- ✓ **Par voie postale : du 16/05/2017 au 21/06/2017*.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (entre 150 et 250 g) et libellée aux nom et adresse du candidat.

- ✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 16/05/2017 au 21/06/2017 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du CDG indiqués ci-dessous.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 29 JUIN 2017 *

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :

- **Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.
Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme : Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ou les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports ou les candidats pouvant bénéficier d'une équivalence de diplôme.
- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.
- **Le troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association y compris bénévole, d'une association.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS

Chemin de Font de Lagier - BP n°9 - 04130 VOLX

TÉL. : 04 92 70 13 02 / TÉLÉCOPIE : 04 92 70 13 01 / COURRIEL : concours@cdg04.fr

ACCUEIL PUBLIC : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des autres Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

* *Le cachet de la poste faisant foi.*